



BUREAU DU PAS:
COLLÈGE




**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Pas-de-Calais



Logo de L'association
Qui porte le PAS

ADRESSE

TEL

MAIL

PÔLE D'APPUI
À

LA SCOLARITÉ

DÉPARTEMENT 62

Binôme :



Enseignant coordonnateur
Educateur spécialisé

Renforcé par une équipe pluridisciplinaire

-> **Une expertise croisée** entre
Education Nationale et Médico-Social



Les objectifs :

- Trouver des réponses rapides et adaptées aux difficultés que peuvent rencontrer les élèves du premier comme du second degré.
- Apporter aide et soutien aux élèves, aux familles, aux équipes pédagogiques et éducatives.

Le PAS n'est pas :

- Un moyen d'effectuer des bilans, un lieu de diagnostic ou de soin au sein de l'école
- Un dispositif réservé aux élèves en situation de handicap
- Un moyen d'obtenir un AESH

Vous êtes :



Famille

Elève majeur



Enseignant
(1er ou 2nd degré)

Directeur
Chef d'établissement,
Inspecteur



Complétez le document:



FICHE SAISINE
FAMILLES/ ELEVES
MAJEURS



FICHE SAISINE
PROFESSIONNELS



Envoyez le
par mail

PLUSIEURS REPONSES POSSIBLES POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITE

- Evaluation des besoins de l'élève
- Aménagements pédagogiques et éducatifs au sein de la classe.
- Evaluation de la pertinence d'une intervention de partenaires.
- Evaluation des besoins en outils et Matériel Pédagogique Adapté (MPA).



L'équipe PAS prendra contact avec les familles et avec les Directeurs d'écoles ou Chefs d'Etablissements suite à la réception et à l'étude de la fiche saisine.



L'action du PAS ne se substitue pas au rôle de la MDPH dans la reconnaissance des situations de handicap et la proposition de réponses de compensations.

L'équipe du PAS peut apporter son expertise aux familles dans leurs démarches auprès de la MDPH.